

RAPPORT SUR LE RESULTAT COMPTABLE DU JUDO CLUB GARDEEN

POUR L'EXERCICE RELATIF A L'ANNEE CIVILE 2020

Le rapport va porter sur les comptes de l'exercice 2020 en comparaison avec ceux de l'exercice 2019, et en tenant compte pour certains postes de l'incidence financière de la pandémie COVID.

Le résultat de l'exercice 2020 est positif avec un excédent de 3 421,05 euros contre +49,19 euros pour l'exercice précédent ce qui s'explique par le fait qu'en 2020 comparativement à 2019, les charges ont diminué de 17 445 euros alors que les produits n'ont subi qu'une baisse de 14 076 euros, soit une différence excédentaire de 3 369 euros.

Si on reprend plus en détail les comptes :

Pour les PRODUITS :

Le total des produits s'élève en 2020 à 42 011,98 euros contre 56 088,19 euros en 2019, soit la baisse mentionnée précédemment de 14 076,21 euros (- 25,10%), qui porte essentiellement sur les postes suivants :

- Cotisations Fédé, passeport en 2020 pour 17 231,96 euros contre 28 656,41 euros en 2019 soit une baisse de - 11 424,45 euros soit environ - 40%.
- Mairie de la Garde pour les interclasses qui s'élève à 2450 ,00 euros contre 4825,00 euros en 2019 soit une baisse de 2375,00 euros soit - 49%.
- Les produits dérivés pour 55 euros en 2020 contre 2248 euros en 2019 soit -2 193 euros soit - 97%.
- Les diverses manifestations de 468 euros en 2020 contre 1701 euros en 2019 d'où une baisse de -1233 euros soit - 72%.

Par contre, on relève une augmentation de +2782 euros pour l'Aide de l'Etat pour l'activité partielle des salariés qui de 2618 euros en 2019 est passée à 5400 euros en 2020.

Pour les CHARGES :

Le total des charges s'élèvent en 2020 à 38 590,93 euros contre 56 039,00 en 2019 soit une baisse de 17 448,07 euros (-31%).

Cette différence porte notamment sur les postes les plus significatifs suivants :

- Cotisations Fédé, Passeport : 6626,20 euros en 2020 contre 9601,30 euros en 2019 soit une différence de - 2975,10 euros (- 31%).

- La masse salariale à savoir les salaires plus les charges sociales sont passées de 26 961,60 euros en 2019 à 22 778,31 euros en 2020, soit une baisse de 4 183,29 euros (- environ 16%)
- Le poste Matériel est passé de 2 945,76 euros en 2019 à 1 116,98 euros en 2020 soit une baisse de - 1 828,78 euros environ - 62%.
- Le poste Organisations, manifestations s'est élevé en 2020 à 354,27 euros contre 3 352,56 euros en 2019 soit une différence de - 2 998,29 euros environ - 89%.
- Les frais de déplacements tous confondus se sont élevés à 4 770,20 euros en 2019 contre 541,30 euros en 2020 soit une baisse de - 4 228,90 euros (- 89 %).

En résumé l'exercice 2020 a été fortement impacté par les conséquences de la pandémie COVID, qui se sont concrétisées par une forte baisse d'activité et donc des produits qui je le rappelle ont diminués de 14 076 euros par rapport à l'exercice précédent soit - 25%.

En corrélation logique avec cette baisse d'activité, les charges variables ont également diminuées d'un exercice à l'autre, par contre de près de 58 % en passant de 20 670 euros en 2019 à 8 638 euros en 2020 soit - 12032 euros.

Quant aux charges fixes elles sont passées de 35 366 euros en 2019 à 29 953 euros en 2020 soit - 5 413 euros (- 15%) une baisse essentiellement constituée par l'aide accordée par l'Etat sur les charges sociales salariales.

Le résultat excédentaire de 2020 égal à + 3 421 euros par rapport à celui de 2019 qui s'élevait à 49 euros s'explique donc d'un exercice à l'autre par la baisse des charges globales de - 17 448 euros pour une diminution plus faible pour les produits de -14 076 euros soit un positif qui s'élève à +3 372 euros.

Fait, à La GARDE,
Le 30 septembre 2021

Pour le JUDO CLUB GARDEEN,
Le Trésorier,
Jean BOLOMIER

